

## PETR DU PAYS DE LANGRES

**Comité Syndical du Lundi 27 Novembre 2017**  
**Salle des fêtes – 52 500 CORGIRNON**  
**16h30**

### COMPTE-RENDU

**Date de convocation :**

*20 novembre 2017*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24**

**PRESENTS = 24**

**VOTANTS = 24**

**Présents titulaires :**

P.DZIEGIEL, C.GUENE , JM.RABIET, S.DELONG, R.DIDIER, N.FUERTE, P.GARIOT, F.GROSJEAN, A.LAMBERT, JP.LUCIOT, J.PREVOT, JP.RAMAGET, MJ.RUEL, D.THIEBAUD, F.BUGAUD, E.DARBOT, JP.GARNIER, F.GIROD, W.JOFFRAIN, M.MARCHISET, D.RICHARD-BRICE, JM.THIEBAUT, L.WEBER

**Représentés :**

P.ANDRIOT (suppléé par C.COLLIAT – départ 17h45)

**Présents suppléants :**

B.CHAUDOUET, C.COLLIAT, D.BLANCHARD, S.COEURDASSIER, B.JOFFRAIN, C.BOURGEOIS, D.CAMELIN, D.CHEVILLOT, P.DOMEC, S.PETIT

**Excusés :**

P.ANDRIOT

**Assistaient à la réunion :**

**CDT:** Y.DOUCHEY; J-P.HURSON

**Invités :** D.RIBAULT, P.LAGLER

**Équipe PETR :** S.SIDIBE, E.PROBERT, A. RAILLARD, N.SAVARD, S.ODIN, K.HURSON, P.GIRAULT, L.OTTIGER, R.LOHAT, N.DONGOIS, L.CUCCHI

*L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le 27 novembre à 16H30, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Corgirnon, sous la première Vice-présidence de Madame Marie-José RUEL. Le quorum étant atteint, Madame Marie-José RUEL, ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.*

Monsieur Nicolas FUERTES est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2017 .....2**
- 2 DELIBERATIONS : ÉLECTIONS - ADMINISTRATION GENERALE .....2**

## PETR DU PAYS DE LANGRES

2.1	ÉLECTION DU PRÉSIDENT.....	2
2.2	FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU .....	5
2.3	ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU .....	6
2.4	DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT .....	8
2.5	INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS .....	9
2.6	INDEMNITÉ AU TRÉSORIER-PAYEUR.....	9
2.7	LIEU DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL .....	9

### 3 QUESTIONS DIVERSES..... 10

#### 1 DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2017

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 octobre 2017.

#### ***Délibération n°2017-061 - Objet : Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 octobre 2017***

Votants	Contre	Pour	Abstention
24	0	24	

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité Syndical du 30 octobre 2017.

#### 2 DELIBERATIONS : ÉLECTIONS - ADMINISTRATION GENERALE

##### 2.1 Élection du Président

#### Intervention de Monsieur Eric DARBOT

*Monsieur Eric DARBOT demande la parole : « Compte-tenu du contexte territorial, à savoir : la faible représentation du Sud Haute-Marne à l'exécutif du Conseil départemental, évoquée par certains, mais, également, prenant en compte la demande du Grand-Langres de sortir du SMICTOM SUD qui provoque l'incompréhension de bon nombre d'élus. Aussi, dans une logique de cohésion territoriale, et même si modestement je pouvais aujourd'hui vous proposer un projet pour le PETR, j'ai décidé de ne pas être candidat à la Présidence du PETR, pas plus qu'à un poste de vice-Présidence. Je poursuivrais mon travail au PETR avec tout l'engagement nécessaire, mais aussi avec toute l'indépendance liée à la fonction de Président de Communauté de Communes. »*

#### Intervention de Monsieur Dominique THIEBAUD

*Monsieur Dominique THIEBAUD demande également la parole pour mettre en avant son projet politique pour le PETR : « Je suis candidat à la Présidence du PETR. Je pense que tout le monde me connaît. Je suis **engagé en politique** depuis plusieurs années. Je suis maire de Bourg, un petit village. Je suis **Vice-président du Grand Langres en charge des finances et des ressources humaines** principalement.*

## PETR DU PAYS DE LANGRES

Sur le plan personnel, je travaille dans l'industrie, chez Freudenberg, j'ai été chef d'entreprise aussi. « Mon monde », c'est celui de l'économie, de l'automobile, de Langres, de Chalindrey et d'ailleurs... en Europe. Je suis en retraite dans quelques mois, j'ai et j'aurai donc **le temps** de m'investir pleinement dans le mandat de Président.

Ce sont des fonctions que je connais bien, puisque j'ai été **Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Economique du Pays de Langres** qui a disparu au profit du PETR, il y a deux ans. Je suis actuellement en charge de LEADER au PETR.

Voilà, vous connaissez mon pedigree... Laissez-moi maintenant vous parler de mon projet pour le PETR.

Certains pensent que le Grand Langres, dont je suis issu, est contre le PETR, c'est FAUX ! Le PETR est un outil qui a le BON périmètre. Il fédère les communes polarisées autour de Langres et articulées par des bourgs centres, qui ont un rôle important en milieu rural, tels que le Montsaigeonnais, Fayl, Bourbonne, Val de Meuse, Rolampont, et Chalindrey. J'ai pu mesurer combien il était important de **savoir et devoir fédérer un territoire**, notamment pour financer un équipement tel qu'Aqualangres qui est aujourd'hui un équipement de territoire qui rayonne bien au-delà du simple Grand Langres.

Sous l'impulsion de Charles et grâce à sa ténacité à nous réunir, le PETR est reconnu maintenant comme une entité à part entière par les institutions, Etat et Région en tête.

Clairement, si vous m'élisez, je conforterai le PETR en tant qu'« **outil** »

- **Outil d'aménagement** avec le SCOT évidemment, c'est la priorité car c'est la stratégie du territoire : où voulons nous des entreprises, quel type, que faisons-nous de nos espaces naturels, comment gérer notre agriculture, comment construire harmonieusement sur le territoire, quels modes de déplacements..., autant de sujets en cours de discussion au travers du SCOT que je prendrais en charge ;
- **Outil de développement économique...** je suis bien placé pour dire que la prospection et la commercialisation des zones n'est pas simple, nous avons un peu délaissé nos zones d'activité de côté depuis quelques années, il faut se remettre dans une dynamique de promotion économique du territoire. A l'évidence, les services manquent de moyens pour le faire. La recomposition d'une cellule économique me semble nécessaire ; charge que je souhaite confier à un Vice-président ;
- **Outil de développement touristique** : il faut continuer le travail ; mettre en place le schéma touristique qui a été étendu sur la CC des savoir-faire. Certes, il faudra du temps. La question des offices de tourisme viendra aussi remplir notre feuille de route mais je ne les vois pas continuer à travailler de manière isolés comme c'est le cas actuellement. Tout en gardant les spécificités de notre territoire. Nous avons la chance d'avoir un phare au milieu du territoire avec Langres, plus de 160 000 nuitées, est un levier d'attraction pour les autres sites, sans oublier les lacs, la forêt, la vannerie, les thermes, qui tous ensemble doivent se mettre en synergie. N'oublions pas le Parc National où nous avons également une carte à jouer. Là aussi c'est une charge que je souhaite confier à un Vice-président ;
- **Outil de confortement en matière de culture**, nous avons inscrit notre volonté de monter un dossier de pays d'art et d'histoire ; ainsi que pour les grands événements, domaine pas assez pris en compte à mon goût notamment : Tintamars, rallye terre de Langres, le chien à plumes, etc. Là aussi c'est une charge que je souhaite confier à un Vice-président ;
- Dernier point que je souhaite voir comme axe de travail, **c'est la santé**, ce domaine est noyé dans ce que l'on appelle la stratégie territoriale, mais pour moi ce sujet mérite une veille et une attention particulière d'ailleurs vous en êtes conscient puisque la démarche est déjà enclenchée et nous devons être vigilants devant ce phénomène des

## PETR DU PAYS DE LANGRES

*déserts médicaux et tous ce qui va avec. Là aussi c'est une charge que je souhaite confier à un Vice-président*

*Le PETR est l'instance de réflexion du développement du territoire sur le long terme, une instance de veille pour les appels à projets qui sont le nouveau mode de fonctionnement de tous les financeurs.*

*Dans le contexte général de baisse des recettes, de bouleversement des intercommunalités avec les fusions, d'épuisement de certains élus à mi-mandat, il faut à ce territoire **de la stabilité et de l'unité**. On doit être unis et travailler pour le territoire.*

*Vous savez, quand on discute avec la Région Grand Est, on voit qu'ils ne nous attendent pas ! Nous sommes loin et petits. Si nous ne sommes pas capables de proposer quelque chose, d'avoir un projet, personne ne viendra nous chercher. Nous serions coupables de continuer à nous lamenter. Nous devons nous rassembler, exprimer nos besoins, proposer nos solutions et imposer notre territoire !*

*Je suis candidat parce que je veux **conforter le PETR** comme **outil de définition de la stratégie** de ce territoire et comme **outil de développement** de celui-ci.*

*Vous pouvez compter sur moi ! »*

*Deux assesseurs désignés par l'âge sont Monsieur Loïc Weber et Monsieur Francis Grosjean.*

### **Délibération n°2017-062 - Objet : Election du Président**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code Electoral ;*

*Vu l'arrêté n°3027 du 31 décembre 2015 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres ;*

*Considérant le courrier du 13 octobre 2017 de démission de Charles GUENE consécutive à son élection au Sénat et à la loi relative au non-cumul des mandats.*

Le Doyen d'âge, Monsieur Pierre DZIEGIEL assure la Présidence du Comité Syndical pendant l'élection du Président.

Se déclare candidat : Monsieur Dominique THIEBAUD

#### Résultat du scrutin :

Suffrages exprimés : 24

Suffrages déclarés nuls : 2

Monsieur Dominique THIEBAUD obtient 17 voix.

Monsieur Eric DARBOT obtient 5 voix.

Monsieur Dominique THIEBAUD obtient 17 voix.

Est élu Président du PETR du Pays de Langres au premier tour du scrutin, Monsieur Dominique THIEBAUD.

Monsieur Dominique THIEBAUD remercie l'assemblée et salue Monsieur Eric DARBOT pour son courage à ne pas se présenter et avec sa volonté de travailler pour le territoire. Monsieur Dominique THIEBAUD, *nouvellement élu Président, procède à l'examen de l'ordre du jour.*

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### 2.2 Fixation du nombre de Vice-présidents et du nombre de membres du Bureau

Monsieur Dominique THIEBAUD rappelle que le Bureau comptait jusqu'à lors neuf membres dont trois Vice-présidences.

Monsieur Dominique THIEBAUD formule sa proposition de composition du Bureau, qui est la suivante :

- quatre Vice-présidences : économie, tourisme, culture, santé ; il ne souhaite pas que les Vice-présidents soient des Présidents de Communautés de Communes pour des raisons de disponibilités,
- la présence de Charles GUENÉ en tant Président d'honneur,
- les Présidents de Communautés de Communes,
- et les maires des bourgs centres : Chalindrey, Fayl-Billot, Bourbonne-Les-Bains, Langres, Val de Meuse et Le Montsaigeonnais.

Il souhaite par ailleurs que le Bureau se réunisse à une fréquence mensuelle.

Monsieur William JOFFRAIN intervient pour proposer une cinquième Vice-présidence à la communication. Selon lui, la communication est un travail de Vice-président. Ce n'est pas un travail annexe. Il s'engagerait sur une Vice-présidence et pas autre chose.

Madame Claire COLLIAT insiste sur l'importance de la communication pour une structure comme le PETR.

Monsieur Dominique THIEBAUD réagit en spécifiant que c'est une thématique rarement confiée à un poste de Vice-président.

Monsieur Eric DARBOT précise que la CC des Savoir-Faire dispose d'un Vice-président en charge de la communication, qui est Monsieur William JOFFRAIN.

Monsieur William JOFFRAIN rappelle qu'une feuille de route dédiée avait été validée en Bureau sur la communication mettant en avant la nécessité d'avoir un agent dédié à ½ temps.

Par ailleurs, Monsieur Charles GUENÉ indique que le Président de la CCAVM n'est pas dans le Comité Syndical. Il se propose de le remplacer en attendant de remettre sa démission au poste de délégué CCAVM au PETR, à la condition de garder une place au sein du Comité Syndical et du Bureau du PETR. De la même manière, deux maires parmi les six « bourgs centres » ne sont pas au sein du Comité Syndical. Il met en avant l'importance de modifier le règlement intérieur du PETR sur ces points : le nombre de Vice-présidences, les personnes morales à inviter qui auront une voix consultative ; il propose de fixer un nombre total de membres du Bureau allant de 9 à 12 et d'associer les parlementaires qui ont leur résidence sur le territoire.

Afin de prendre le temps de la réflexion, la fixation du nombre de membres du Bureau est reportée à la séance suivante.

### **Délibération n°2017-063 - Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5741-1, L5711-1 et L.5211-10,*

*Vu le Code électoral,*

*Vu l'arrêté n°3027 du 31 décembre 2015 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres,*

*Vu l'article 12 des statuts du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016,*

Considérant qu'il appartient aux membres du Comité Syndical de fixer le nombre de Vice-présidents,

## PETR DU PAYS DE LANGRES

---

### Résultat du scrutin :

Suffrages exprimés : 24

Suffrages déclarés nuls : 3

Pour 5 Vice-présidence : obtient 17 voix.

Pour 4 Vice-présidence : obtient 4 voix.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres élus présents et représentés, décide de fixer à 5 (cinq) le nombre de Vice-présidents.

### **2.3 Élection des Vice-présidents et des membres du Bureau**

La fixation du nombre de membres du Bureau étant reportée à la séance suivante, l'élection des membres du Bureau est également reportée.

#### ***Délibération n°2017-064 - Objet : Election des Vice-présidents***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5741-1, L5711-1 et L.5211-10,*

*Vu le Code électoral,*

*Vu l'article 12 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;*

*Vu la délibération n°2017-063 sur la fixation du nombre de Vice-président*

#### **Le Comité Syndical procède à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-président (en charge de la culture)**

Se déclare candidat Monsieur Pierre GARIOT et Madame Claire COLLIAT.

Il est indiqué que Madame Claire COLLIAT, en tant que suppléante de Mme Patricia Andriot ne peut pas se porter candidate. Le nom de Madame Patricia ANDRIOT est proposé à la candidature. Il est indiqué qu'elle n'a pas fait acte de sa candidature par écrit en amont du Comité Syndical.

Finalement, une seule candidature est posée : Monsieur Pierre GARIOT.

### Résultat du scrutin :

Suffrages exprimés : 24

Suffrages déclarés nuls : 4

Monsieur Pierre GARIOT obtient 15 voix.

Madame Claire COLLIAT obtient 2 voix.

Madame Patricia ANDRIOT obtient 2 voix.

Monsieur Loïc Weber obtient 1 voix.

Est élu 1<sup>er</sup> Vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au premier tour du scrutin, Monsieur Pierre GARIOT.

#### **Le Comité Syndical procède à l'élection du 2<sup>nd</sup> Vice-président (en charge de l'économie)**

Se déclare candidat Monsieur Jean-Michel RABIET.

### Résultat du scrutin :

Suffrages exprimés : 24

Suffrages déclarés nuls : 4

## PETR DU PAYS DE LANGRES

---

Monsieur Jean-Michel RABIET obtient 19 voix.  
Madame Patricia ANDRIOT obtient 1 voix.

Est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au premier tour du scrutin,  
Monsieur Jean-Michel RABIET.

### **Le Comité Syndical procède à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président (en charge du tourisme)**

Se déclare candidat Monsieur François GIROD et Monsieur Loïc WEBER.

Monsieur Loïc WEBER est remplacé par Monsieur Charles GUENE dans son rôle d'assesseur.

#### Résultat du scrutin :

Suffrages exprimés : 24

Suffrages déclarés nuls : 0

Monsieur François GIROD obtient 17 voix.

Madame Loïc WEBER obtient 7 voix.

Est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au premier tour du scrutin,  
Monsieur François GIROD.

### **Le Comité Syndical procède à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-président (en charge de la santé)**

Se déclare candidat Monsieur Francis GROSJEAN.

Monsieur Francis GROSJEAN est remplacé par Monsieur Charles GUENE dans son rôle d'assesseur.

#### Résultat du scrutin :

Suffrages exprimés : 24

Suffrages déclarés nuls : 6

Monsieur Francis GROSJEAN obtient 18 voix.

Est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au premier tour du scrutin,  
Monsieur Francis GROSJEAN.

### **Le Comité Syndical procède à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-président (en charge de la communication)**

Se déclare candidat Monsieur William JOFFRAIN.

#### Résultat du scrutin :

Suffrages exprimés : 24

Suffrages déclarés nuls : 10

Monsieur William JOFFRAIN obtient 13 voix.

Monsieur Eric DARBOT obtient 1 voix.

Est élu 5<sup>ème</sup> Vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au premier tour du scrutin,  
Monsieur William JOFFRAIN.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres élus présents et représentés, décide d'élire les cinq Vice-présidents suivants :

- 1<sup>er</sup> Vice-présidence (Culture) : Monsieur Pierre GARIOT
- 2<sup>ème</sup> Vice-présidence (Economie) : Monsieur Jean-Michel RABIET
- 3<sup>ème</sup> Vice-présidence (Tourisme) : Monsieur François GIROD
- 4<sup>ème</sup> Vice-présidence (Santé) : Monsieur Francis GROSJEAN

## PETR DU PAYS DE LANGRES

- 5<sup>ème</sup> Vice-présidence (Communication) : Monsieur William JOFFRAIN

### 2.4 Délégation de pouvoirs au Président

Monsieur Dominique THIEBAUD demande à reconduire la délibération qui était jusque-là en vigueur sous la Présidence de Monsieur Charles GUENÉ.

#### **Délibération n°2017-065 - Objet : Délégation de pouvoirs au Président**

Vu l'article L.5211-10 du CGCT, applicable par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT aux syndicats mixtes fermés ;

*Vu les statuts du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, modifiés par avenant en date du 12 juillet 2017 ;*

L'article L.5211-10 du CGCT, applicable par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT aux syndicats mixtes fermés prévoit que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- « 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte de décisions prises au titre des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Afin de faciliter le fonctionnement du PETR, il est proposé d'utiliser cette faculté. La liste des délégations confiées au Président proposée est la suivante :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés Syndicales utilisées pour les services publics du PETR,
2. Procéder, dans les limites de 500 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
3. Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000€,
4. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
5. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
6. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
7. Négocier et signer les conventions et les contrats (hors marchés) liés aux activités du PETR et aux moyens des services, et ce dans la limite de 90 000€



## PETR DU PAYS DE LANGRES

- H.T par an et par convention ou contrat, lorsque les crédits sont prévus au budget,
8. Procéder aux cessions de biens mobiliers d'un montant inférieur à 15 000€ HT,
  9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
  10. Intenter au nom du PETR les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
  11. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du PETR dans la limite de 15 000€,
  12. Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou des travaux sur le territoire du PETR,
  13. Renouveler l'adhésion à des associations dès lors qu'il n'y a pas lieu de désigner les représentants à celle-ci,
  14. Fixer dans la limite de 15 000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit du PETR qui n'ont pas un caractère fiscal,
  15. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services, de maîtrise d'œuvre et des accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants jusqu'à un plafond de 90 000€ H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget,
  16. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide pour la durée de son mandat de confier à Monsieur le Président les délégations précédemment citées,
- prend acte, que, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT susvisé, Monsieur le Président rendra compte de l'exercice de ses délégations lors de chaque réunion du Comité Syndical,
- prend acte que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmissions légales et réglementaires.

### **2.5 Indemnités du Président et des Vice-présidents**

Monsieur Dominique THIEBAUD souhaite que des indemnités soient attribuées.

Monsieur Jean-Pierre LUCIOT note que, pour les Vice-présidents, cette décision est liée à l'attribution de délégations aux Vice-présidents.

Monsieur Pierre GARIOT souhaite rester bénévole pour mener à bien la fonction qui lui a été confiée.

Cette décision est reportée à la séance suivante.

### **2.6 Indemnité au Trésorier-Payeur**

Cette décision est reportée à la séance suivante.

### **2.7 Lieu de réunion du Comité Syndical**

Monsieur Dominique THIEBAUD demande à reconduire la délibération qui était jusque-là en vigueur sous la Présidence de Monsieur Charles GUENÉ.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

---

### **Délibération n°2017-066 - Objet : Lieu de réunion du Comité Syndical**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté n°3027 du 31 décembre 2015 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres ;*

*Considérant que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ne dispose pas d'une salle de réunion afin d'accueillir les comités syndicaux.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide que le lieu de réunion du Comité Syndical est fixé à la salle Jean Favre, 52200 LANGRES.

### **3 QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Dominique THIEBAUD souhaite un Comité Syndical assez proche pour clôturer les formalités liées à la mise en place de la nouvelle gouvernance.

Le prochain Comité Syndical est fixé le lundi 18 décembre 2017 à 18 heures.

La séance est levée à 17h45.

**Le Président,  
Dominique THIEBAUD**

